

Circuit de validation de la trame

- ☑ La trame semestrialisée doit suivre plusieurs étapes de sa génération à la fin de l'habilitation.

Nous ne traitons ici que du circuit de validation de la trame construite dans l'application Plan'Éval et pas la demande d'habilitation réalisée sur la plateforme en ligne *mesdemarchessimplifiées*.

Plan'Éval vous permet :

- De traduire une habilitation déjà obtenue par votre établissement en vue de gérer des plans semestrialisés ;
- De préparer un dossier de demande d'habilitation en vue d'obtenir les pièces nécessaires au montage du dossier que vous finaliserez sur la plateforme en ligne *mesdemarchessimplifiées*.

menu : Données > Habilitation à la semestrialisation

profil : Chef d'établissement, Gestionnaire administratif

Affichez le détail d'une trame en cliquant sur son encart depuis la liste des trames déjà générées.

Étapes du circuit de validation d'une trame

- **Étape 1 : Génération d'une trame** ●
Profils : ***Chef d'établissement, Gestionnaire administratif***
Statut : ***Création***

Vous créez, sur la base des éléments dictés par le référentiel, la trame.

- **Étape 2 : Modification d'une trame** ●
Profils : ***Chef d'établissement, Gestionnaire administratif***
Statut : ***Modification***

Vous consolidez la trame pour répondre aux attentes d'une habilitation.

Lorsque la trame est conforme, vous pouvez passer à l'étape suivante via le bouton *Donner suite*.

- **Étape 3 : Dépôt du dossier** ●
Profils : ***Chef d'établissement, Gestionnaire administratif***
Statut : ***Attente d'habilitation***



Vous pouvez extraire de Plan'Éval les principales pièces attendues pour le montage de la demande d'habilitation. Vous devrez ensuite finir de compléter les pièces en vue du dépôt sur la plateforme en ligne.

- **Étape 4 : attente de la décision**

Pour les établissements déjà habilités cette étape sera éphémère, vous pouvez passer à l'étape 5.



Profils : **Chef d'établissement**, **Gestionnaire administratif**

Plusieurs réponses sont possibles :


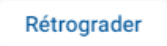
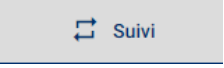
- Statut : **Modification**  (retour au statut précédent)
Si vous avez oublié un élément avant de déposer le dossier sur la plateforme en ligne, vous pouvez « rétrograder » la trame pour procéder aux corrections et redéposer les éléments sur la plateforme en ligne en utilisant le bouton *Rétrograder*.
- Statut : **Ajourné** 
Si vous recevez une demande de modification de quelques éléments suite à l'étude de votre dossier en ligne, passez la trame à « ajournée » et procédez aux corrections en vue de redéposer votre dossier en ligne, en utilisant le bouton *Donner suite > Projet ajourné*.

- **Étape 5 : enregistrement de la décision reçue** (par voie postale ou électronique) de l'autorité académique

Plusieurs réponses sont possibles :

- Statut : **Refusé** 
Si vous recevez une décision négative suite à votre demande d'habilitation.
- Statut : **Validé** 
Profil : **Chef d'établissement**
Si vous recevez une décision positive suite à votre demande d'habilitation. Le chef d'établissement enregistre cette décision et le délai de validité de l'habilitation. Vous êtes prêt à créer un plan semestrialisé. La trame ne peut plus être modifiée. La trame passera automatiquement au statut **Échue** à la fin de l'habilitation.

Points divers

- Les boutons  et  sont accessibles depuis le détail du plan, à l'onglet Suivi  ;
- Lorsque vous donnez suite, vous pouvez laisser un commentaire expliquant votre choix ;
- Une trame au statut **Ajournée**, **Refusée** ou **Validée** peut être rétrogradée au statut **Attente d'habilitation** au cas où il s'agirait d'une erreur.